

Communiqué de presse

Berne, le 3 juin 2009

## **La publicité pour l'alcool n'a pas sa place à la TV!**

**Aujourd'hui, le Conseil des Etats a confirmé sa position d'interdiction de la publicité pour l'alcool à la télévision; et ce, contre l'avis du Conseil fédéral et celui du Conseil national qui l'avait acceptée de justesse (91 contre 78) le 27 mai dernier. Pour les professionnels des addictions, c'est un signal de grande valeur.**

Par 21 voix contre 19, le Conseil des Etats a confirmé aujourd'hui qu'il ne voulait pas d'une libéralisation de la publicité pour l'alcool à la télévision. Les sénateurs se sont ainsi opposés à la volonté du Conseil fédéral, qui voulait utiliser l'accord MEDIA avec l'UE (soutien aux films) pour libéraliser la publicité pour l'alcool. Cette décision est très importante pour les professionnels qui oeuvrent dans le champ des addictions, en particulier sur la prévention de la consommation de l'alcool chez les jeunes.

Les études scientifiques le montrent clairement: plus on investit dans la publicité, plus la population a tendance à consommer de l'alcool. Or, les jeunes sont les plus vulnérables aux messages publicitaires, lesquels ne mettent en scène que les aspects positifs des produits. L'information sur les produits est une chose, leur association avec un certain style de vie positif ainsi que l'utilisation des émotions dans la publicité en est une autre: aucun autre média que la TV, par ses images animées, ne permet d'insinuer cela aussi parfaitement.

Une récente étude allemande fait clairement le lien entre exposition à la publicité et « binge drinking ». En refusant la libéralisation de la publicité pour l'alcool à la télévision, le Conseil des Etats montre qu'il se préoccupe des comportements d'alcoolisation chez les jeunes. Il vient ainsi renforcer les messages de prévention exprimés sur le terrain.

Les professionnels des addictions saluent le courage de la Chambre haute. Ils demandent au Conseil national maintenant de s'inspirer de la sagesse des sénateurs et confirmer que la protection de la jeunesse est un thème prioritaire pour notre pays. La Suisse peut accepter l'accord MEDIA sans libéraliser la publicité.

### Pour d'autres informations:

Michel Graf, directeur de l'ISPA, tél. 021 321 29 79

Jean-Félix Savary, Secrétaire général du GREAA, tél. 079 345 73 19

Markus Theunert, Generalsekretär Fachverband Sucht, tél. 079 238 85 12